



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

ACHAT DE PARCELLES

- Le Conseil Municipal décide d'accepter l'achat de la parcelle YA 196 de 6 495 m².
- Le Conseil Municipal décide d'accepter l'achat de la parcelle YA 32 de 1 550 m².
- Le Conseil Municipal décide d'accepter l'achat des parcelles AE 168 et AE 173 d'une surface totale de 6 504 m².
- Le Conseil Municipal décide d'accepter l'achat de la parcelle AE 172 de 1 229 m², et de céder la bande de terrain devant la parcelle AH 18.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide de rejeter la mise en non-valeur les dettes inscrites sur la liste des créances irrécouvrables transmise par la trésorerie principale, considérant que des démarches permettant le recouvrement peuvent encore être mises en œuvre.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, la délégation de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour le financement des opérations ayant été préalablement présentées aux membres du Conseil Municipal.

TERRAIN DE SPORT COUVERT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter tout financement permettant la réalisation du projet.